



Procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 06 décembre, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

- CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Bessodes d'Avernes, M. Bru de Berville, Mmes Deltruc et Mme Pluzanski de Boissy-l'Aillierie, Mme Bellée de Bréançon, Mme George de Brignancourt, Mme Aglaves-Lucas de Chars, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Bouillant de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Lago de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour de Le Bellay-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgerout, Mme de Smedt de Sagy, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, Mme Lourtil de Vigny,
- CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, Mme Dumont Selhi d'Arthies, M. Dumas de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, M. Duchesne d'Omerville, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte,

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard d'Ableiges, M. Caurette de Chaussy (ccvvs), Mme Gallo-Grosos de Commeny (ccvc), M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Rochas de Neuilly-en-Vexin (ccvc), Mme Perouelle et M. Taridec de Nucourt, Mme Ardiot de Santeuil, M. de Kervéguen de Vigny, Mme Plesse d'Us (ccvc),

COMMUNES NON REPRESENTÉES :

Corneilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne, Frémécourt (ccvc), Haravilliers (ccvc), Le Heulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Moussy (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Theuville (ccvc), Wy dit Joli Village (ccvvs),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin,

3 POUVOIRS DONNES : M. Caurette de Chaussy à Mme Sorel, M. Veres de Magny-en-Vexin à M. Vinolas, Mme Rochas de Neuilly-en-Vexin à Mme Carpentier,

Au total, 29 maires ou délégués sont présents, représentant 30 des 43 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19H40.

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

Mme Belgrine Rever annonce l'ordre du jour :

- 1) Adoption du précédent procès-verbal (02/07/2024)
- 2) Les chiffres du SI Conservatoire de 2020 à aujourd'hui (**Annexe1**)
 - Evolution des effectifs
 - Evolution des élèves par dominantes et par instruments
 - Evolution des interventions scolaires
 - Evolution du QF
 - Evolution des subventions et des participations financières
- 3) Présentation de la rentrée 2024/2025
 - Les nouveautés 2024/2025
 - Recrutements de nouveaux professeurs
- 4) Saison culturelle (flyer distribué en séance)
- 5) Projet d'établissement et comité de pilotage

BUDGET EXERCICE 2024 :

- 6) Projections CA 2024
- 7) Convention Pluriannuelle d'objectifs SI Conservatoire/CD 95

BUDGET EXERCICE 2025 :

- 8) Autorisation à donner au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du BP 2025
- 9) Débat d'orientation budgétaire 2025 (pour élaboration du rapport d'orientation budgétaire - **Annexe 2**) avec notamment les points RH suivants

RESSOURCES HUMAINES :

- 10) Enveloppe globale du Régime indemnitaire 2025
- 11) Prolongation du contrat cadre d'action sociale PASS Territorial (PLURELYA)
- 12) Validations de services CNRACL non utilisée

DIVERS

- 13) Nouveau tarif location « instrument rare » (**Annexe 3**)
- 14) Restitution des questionnaires de satisfaction transmis en mai 2024.

1) Adoption du précédent procès-verbal – réunion du 2 juillet 2024

Ce compte-rendu n'appelle aucun commentaire dans l'assemblée ; aucune remarque n'est parvenue au secrétariat.

Compte-rendu adopté à l'unanimité

2) Les chiffres du SI Conservatoire de 2020 à aujourd'hui

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever (annexe 1)

Sandrine Belgrine Rever explique que l'évolution des effectifs a été étudié depuis la sortie des communes de l'est. Afin de mettre à jour le rayonnement territorial que peut avoir le Conservatoire.

2.1) Evolutions des effectifs/par commune

De l'année scolaire 2019/2020 (dernière année avec les communes de l'est) à l'année scolaire 2024/2025, avec le nombre d'élèves par commune.

Nous nous apercevons que les effectifs sont en augmentation. Légère augmentation depuis l'année dernière avec une homogénéisation et un équilibre sur les 2 communautés de communes (CCVC et CCVS).

Le conservatoire touche de plus en plus de personnes hors communes adhérentes (exemple de l'Oise).

2.2) Evolution des élèves par spécialité et par instrument

De l'année scolaire 2019/2020 (dernière année avec les communes de l'est) à l'année scolaire 2024/2025, avec l'évolution des instruments pratiqués.

Sandrine Belgrine Rever explique que les inscriptions en théâtre depuis 2020 sont stables car nous avons atteint nos capacités d'accueil dans la discipline. Il existe même une liste d'attente.

En danse les inscriptions ne cessent d'augmenter.

En musique, par rapport à l'année dernière, il y a une stabilité.

Concernant les instruments proposés, la directrice explique, qu'à budget constant, d'autres activités ont pu voir le jour, comme le trombone, le basson et l'alto.

2.3) Evolution des interventions scolaires

De l'année scolaire 2019/2020 (dernière année avec les communes de l'est) à l'année scolaire 2024/2025.

La directrice rappelle le partenariat avec l'Education nationale et l'arrivée du nouvel inspecteur, M. Rochard qui a favorisé la qualité des projets travaillés. Les choix des projets sont faits sur une année et doivent être en adéquation avec les enseignements et projets des écoles.

Ce qui explique qu'il y a moins d'interventions scolaires en 2024/2025 comparé à 2022/2023.

Le dispositif fonctionne bien, en témoigne les recettes qui en découlent.

La directrice précise que nous atteignons la limite de ce qui peut être fait, en termes de budget. De nouvelles interventions impliqueraient de nouveaux recrutements et donc de nouvelles dépenses que ne peut pas se permettre le conservatoire dans le contexte financier actuel.

2.4) Evolution du Quotient Familial

De l'année scolaire 2019/2020 (dernière année avec les communes de l'est) à l'année scolaire 2024/2025. La directrice indique que les familles bénéficiant du QF en 2024/2025 sont plus nombreuses qu'en 2023/2024 (54 vs 45) à la suite d'une meilleure communication.

A noter, qu'il y a eu beaucoup de demandes qui n'ont pu aboutir, les familles dépassant le plafond maximum.

2.5) Evolution des subventions et participations financières (de 2002 à auj.)

Le tableau en annexe présente un récapitulatif des subventions et des participations financières versées de 2002 à 2025 (prévisionnel), en détaillant les montants annuels alloués, les types de subventions et les principaux objectifs visés. Il permet d'identifier les tendances de financement, les priorités mises en avant et les initiatives soutenues au fil des années.

La directrice rappelle que le département a appliqué une baisse de 5% à tous les établissements d'enseignement artistique sur le département, y compris le conservatoire du Vexin. Il faut savoir que l'impact est plus fort sur notre établissement car l'enveloppe allouée est plus élevée en comparaison aux autres établissements. La perte est de 27 041 € sur 2024 (dont -10 000 d'aide au recrutement de direction, prévue dans la convention). La baisse des recettes de fonctionnement du conservatoire correspond à la baisse de la subvention du Département.

Une baisse pour l'année 2025 serait également prévue, comme annoncé lors du dernier comité de suivi, le 2 décembre 2024, au conseil départemental.

3) La rentrée 2024/2025

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever

Nouveautés de la rentrée :

- Classe de basson et cours d'Histoire de la Musique à Marines, pour répondre à la demande.
- Classe d'Alto à Marines, les professeurs de violon ayant la double compétence, pour répondre également à la demande.
- Classe de violoncelle – Méthode Suzuki – méthode active en pédagogie de groupe à Vigny qui permet de proposer à une tranche plus jeune de pratiquer le violoncelle,
- Atelier de tambours à Vigny, dispensé par le professeur de percussions,
- Atelier de musique amplifiée à Magny en Vexin, qui s'est structuré à la rentrée 2024/2025 par un professeur détaché par le CRR de Cergy, à hauteur de 2h hebdomadaires (le lundi soir), dans le cadre de la MAC2. La directrice explique que La MAC est un dispositif Musique Actuelle de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Le conservatoire étant un établissement classé et de ce fait partenaire du CRR, ce qui nous permettra dans la programmation de pouvoir inviter les écoles de l'agglomération de Cergy-Pontoise lors d'un « J-1 de Genainlive » à Genainville, comme cela a été fait l'année dernière. Ce qui permet petit à petit de se structurer sur une offre de Musique Actuelle avec une classe d'écriture de musique assistée par ordinateur.

Sandrine Belgrine Rever précise que ces créations, projets et nouveautés sont sur un budget constant.

- Cours de guitare électrique sur les 3 antennes, en fonction des parcours individuels et des souhaits des élèves.

Mme Bessodes s'interroge sur le budget qui reste constant : quelle pratique a été arrêtée ou diminuée pour pouvoir intégrer toutes les nouveautés ?

La directrice lui répond que c'est le volume qui a été modifié. Elle donne l'exemple d'élèves violonistes qui sont passés à l'alto.

Recrutements de nouveaux professeurs :

La directrice rappelle le départ de 3 professeurs en fin d'année 2023/2024 qui a amené au recrutement de 3 nouveaux professeurs, diplômés d'Etat, répondant ainsi au cahier des charges des établissements classés.

Les professeurs sont les suivants :

- Yi-Chen LU : professeure de clarinette sur les antennes de Magny-en-Vexin le jeudi et Marines le vendredi,
- Philippa NEUTEBOOM : professeure de piano sur les antennes de Marines le mercredi et Magny-en-Vexin le vendredi
- Clémentine PINTO : professeure de violon et d'alto sur les 3 antennes du conservatoire le mercredi.

Elle souligne que ces recrutements sont une grande fierté, car à l'heure actuelle il existe une grande pénurie d'enseignants ; les établissements rencontrent des difficultés à recruter.

Elle insiste aussi sur le fait que le conservatoire est vigilant sur la question du budget et précise le maintien au même ETP :12,31 en 2024 versus 12,32 en 2023.

4) Saison culturelle (flyer distribuée en séance)

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever

La plaquette de la saison culturelle du 1^{er} semestre a été distribuée en séance.

La directrice explique que le second semestre est en préparation, jusqu'au mois de juin avec de nombreux partenariats : le festival Baroque, Ecran VO, le PNR qui nous soutient dans nos actions avec la reconduction de la subvention de 4 000 €.

La directrice explique que lors de l'organisation de la saison et des actions sur le territoire, les communes sont sollicitées en premier lieu par un mail adressé aux maires, aux délégués, et aux mairies. Mais malheureusement les réponses tardent, voir ne sont jamais faites, ce qui nécessite un temps à consacrer beaucoup trop chronophage impactant la sortie dans les temps de la plaquette.

Mme Carpentier précise que les initiatives proposées concernent différents formats, de ce fait les petites salles avec de petites jauges sont également recherchées.

Sandrine Belgrine Rever donne l'exemple des Intermezzi (format d'1h maximum) qui ont vocation à toucher les habitants des villages et plus spécifiquement les familles pour permettre aux jeunes enfants de découvrir les pratiques artistiques.

5) Projet d'établissement et comité de pilotage

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever

La directrice explique qu'un comité de pilotage (copil) est mis en place entre les 2 communautés de communes : CCVC et CCVVS et le Département pour définir à la fois la politique culturelle du territoire et inscrire le projet d'établissement du conservatoire dans cette dynamique.

-Les représentants de la CCVC : Nadine Ninot, Maire de la commune de Marines et Présidente de la CCVC ; Elizabeth Dufour, agent administrative et 1^{ère} adjointe au maire au Bellay-en-Vexin.

-Jean-François Renard et Capucine Faivre, représentent la CCVVS

Elle ajoute qu'en parallèle va être travaillé le projet d'établissement qui sera accompagné de janvier à juin par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), compte tenu des enjeux de la ruralité et de la spécificité lié au territoire.

L'objectif de la Directrice du Conservatoire, et de Mme Dufour (CCVC) est de faire le lien entre les 2 projets pour qu'il y ait une cohérence entre le projet d'établissement et la définition des compétences.

La directrice précise que la DRAC souhaite être associé au copil, ce qui est un indicateur positif.

Le financement est totalement pris en charge par le CNFPT.

Le projet d'établissement devrait être finalisé au mois de juin avec un vote et une mise en œuvre à compter du mois de septembre (rentrée 2025/2026).

La directrice souhaite partager avec les délégués, des suites « du Printemps de la ruralité » mis en place par l'Etat. Le conservatoire du Vexin a participé à toutes les initiatives, y compris à « l'accueil des délégations internationales » au PNR. Le conservatoire est identifié au ministère de la Culture et au Ceser île de France afin que l'établissement soit pilote en île de France sur les enjeux de la ruralité en qualité de pôle ressources, y compris pour l'accueil de résidences artistiques et au redéploiement d'action culturelle sur le territoire.

BUDGET EXERCICE 2024

6) Projections CFU 2024

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever

A ce jour, l'estimation des chiffres du CFU 2024 font apparaître :

Estimations section de Fonctionnement :

Résultat sans report :- 33 500 € vs - 78 440 € envisagé au prévisionnel 2024 et +27 140 € au CA 2023

Résultat avec report :172 500 € vs 127 606 € envisagé au prévisionnel 2024 et 206 046 € au CA 2023

▪ **RECETTES NON PREVUES** au BP 2024 :

*Subvention DRAC non prévue :	+ 34 400 € (aide à projets)
*Scolaires CCVC:	+ 9 712 €
*Cotisations parents/autres participations communes/locations instruments familles	+3 560 €

▪ **DÉPENSES MAITRISEES :**

*Charges à caractère général	- 6 387 €
*Frais de personnel	- 28 €

Total recettes sans report : 641 321 € **Total recettes avec report** : 847 368 €

Total dépenses : 674 821 € **Excédent pour 2024** : 172 500 €

ESTIMATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement sans report : environ 76 631 € vs – 35 528 € envisagé au prévisionnel 2024

Excédent avec report, à reporter au budget 2024 : environ 151 854 € vs 39 694 € envisagé au prévisionnel 2024

Une augmentation qui s'explique, en partie, par la vente du bâtiment de Vigny : +91 000 €.

7) Convention pluriannuelle d'objectifs SI Conservatoire/CD95

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever

Voir annexe1, p.6 – Evolution des subventions.

La directrice rappelle que depuis 2017, le Conseil Départemental du Val d'Oise formalise l'aide qu'il apporte au SI Conservatoire du Vexin au travers une convention pluriannuelle d'objectifs.

Ladite convention est établie pour une période de 3 ans, soit de 2023 à 2025.

La directrice rappelle que le conservatoire remplit tous les objectifs demandés par la convention mais les réalités économiques prennent le dessus.

La subvention se découpe en 4 thèmes :

- Subvention de fonctionnement
- Aide au redéploiement (lié au détachement des antennes de l'est)
- Participation à la rémunération de la directrice
- Aide exceptionnelle pour accompagner l'évolution de la gouvernance

En 2023 la subvention globale versée au SI Conservatoire du Vexin était de **160 825 €**.

Les montants des subventions en 2024 et 2025 feront l'objet d'avenants à la convention pluri annuelle conclue entre le Département et le Conservatoire du Vexin, sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits au budget départemental et le vote de la subvention par délibération
- Le respect par le Conservatoire du Vexin des obligations mentionnées aux articles 2 et 5 de la convention en cours.

L'avenant n°1 pour l'année 2024, reçu en septembre dernier, annonce **une baisse de subvention de 5%**, annoncée oralement lors du comité de suivi de décembre 2024 - soit une baisse de **27 041 €** par rapport à 2023.

Sans remarque de l'assemblée la convention pluriannuelle est adoptée à l'unanimité

BUDGET EXERCICE 2025

Rapporteur : Marie-Flore Pairé

8) AUTORISATION A DONNER AU PRESIDENT POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2025

L'article L1612-1 du CGCT prévoit :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Article	Désignation	BP 2024	1/4 des montants inscrits au BP 2024
20	Immobilisation incorporelle	2 000,00	500,00
2031	Frais d'études, recherches, développ.		
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00	
21	Immobilisations corporelle	88 884,51	22 221,13
21351	Instal° générale agencet aménagt construc°	5 000,00	1 250,00
21828	Matériel roulant	60 000,00	15 000,00
21838	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	1 500,00
21848	Matériel de bureau et Mobilier	3 000,00	750,00
2188	Autres (Instruments de musique, Matériel son lumière)	14 884,51	3 721,13
		90 884,51	22 721,13

Autorisation adoptée à l'unanimité

9) Débat d'orientation budgétaire 2025 (pour élaboration du rapport D'ORIENTATION BUDGETAIRE)

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever

(annexe 2 : Projet de Rapport d'Orientation Budgétaire)

CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Au regard de 2024 le budget est quasi à l'équilibre. Néanmoins le Budget 2025 pourrait être voté en déficit de 77 200 €, compensé par l'excédent reporté de 2024 (environ 172 500 €). Ce déficit s'explique par :

Une baisse des recettes par rapport aux projections CA 2024 essentiellement due à :

- La baisse de la subvention du CD95 de 16 541 € car fin de versement de l'aide au recrutement de direction + baisse de 5% sur la subvention de fonctionnement et l'aide au redéploiement sur le Vexin (suite à la sortie du syndicat des 3 communes de l'Est en 2020),
- L'augmentation de la prise en charge, par le syndicat, des tarifs adaptés au quotient familial des familles de 9 100 € contre 6 900 € l'année scolaire précédente.
- La non-reconduction de la subvention DRAC pour 3 aides à projets de 34 400 €. A noter que le montant total demandé en 2024 avait été accordé et versé dans sa globalité. Cette subvention fera l'objet d'une nouvelle demande début 2025, sans pour en connaître, à ce jour, les montants. Les recettes inscrites au budget devant être sincères et réelles, aucune somme n'est prise en compte à ce titre.

La directrice précise qu'à ce jour la DRAC n'a pas de directive et de visibilité sur son budget. Néanmoins il peut être intéressant pour le conservatoire de s'orienter sur l'axe territoire, du fait que le conservatoire a un rayonnement intercommunal, et de solliciter un financement par cet axe ainsi que sur l'axe du « printemps de la ruralité ».

Des dépenses maîtrisées :

- Dépenses maîtrisées des charges à caractère général,
- Dépenses maîtrisées des charges de personnel en raison notamment :
 - Du départ à la retraite de 2 agents titulaires (secrétaire fin 2023 et professeur de violon en août 2024), ainsi que le départ de 2 professeurs contractuels en août 2024 (échelon 1),Malgré :
 - **Le recrutement de 3 nouveaux professeurs (contractuels), l'équivalent temps plein 2024 et identique à celui de 2023 à un centième près – 12,31 versus 12,32**
 - **La participation du conservatoire à la prévoyance et à la complémentaire santé des agents.**

Dépense à envisager :

- La participation du Conservatoire à la mutuelle : 5 agents sont intéressés par l'adhésion – le **coût estimé 900 €**.

La directrice rappelle l'obligation de proposer aux agents une prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et une mutuelle au 1^{er} janvier 2026. Le conseil a voté lors d'une précédente réunion l'adhésion aux 2 régimes car le CIG avait proposé un tarif préférentiel si l'adhésion se faisait dans un même temps.

➤ CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Achat informatique (pc portable, écran de bureau),

La directrice justifie l'achat du pc portable par la nécessité de se rendre sur les antennes pour faire des permanences.

- Instruments de musique (guitare électrique, matériel de son et lumière...)

PROPOSITIONS POUR REDUIRE LE DEFICIT 2025 :

- Augmentation de la participation des familles (entre 2 et 5%). La directrice rappelle qu'il y a déjà eu une augmentation de 2% l'année dernière sur les tarifs 2024/2025 ;
- Demander une participation aux communes pour les interventions de l'Harmonie et du Big Band. Sandrine Belgrine Rever explique que ces 2 ensembles sont souvent sollicités sur des initiatives des communes. L'idée, portée par le bureau du syndicat, serait de demander une participation aux communes.

Mme Sorel réagit, craignant que cela augmente encore les charges des communes.

Mme Carpentier est favorable à ce que les communes participent afin de donner de la valeur aux prestations, aux musiciens du conservatoire. Elle rappelle que c'est une proposition qui reste discutable avec l'ensemble des délégués.

- Augmentation des interventions scolaires (entre 2 et 4 %). Pour rappel une augmentation de 4 % a été appliquée sur l'année dernière sur les tarifs 2024/2025
- À la suite de la vente du bâtiment de Vigny (91 000 €), nous avons été mis en contact par l'inspecteur des finances publiques avec le CDL (Conseiller des Décideurs Locaux) intérimaire de la commune de Marines concernant la possibilité de transférer en section de fonctionnement le produit de cession d'une immobilisation.

La directrice rappelle que le Conservatoire du Vexin n'a contracté **aucun emprunt. Aucune dette, aucun engagement pluriannuel de dépenses** n'est à reporter au BP 2025.

Un délégué demande si le mécénat a été envisagé. La directrice lui répond que la démarche a été faite mais qu'elle n'est pas la bonne interlocutrice. Ce sont les élus qui sont attendus.

10) Enveloppe globale du régime indemnitaire 2025

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever

En 2024, 26 978,86 € auront été alloués aux différents personnels du Conservatoire du Vexin, pour une enveloppe globale fixée à 34 200 €.

Proposition pour 2025 : maintenir la même somme globale, ventilée un peu différemment.

Pour rappel, les assistants et professeurs territoriaux d'enseignement artistique ne sont pas intégrés au RIFSEEP.

REGIME INDEMNITAIRE - CREDIT GLOBAL 2025					
	Crédit global annuel VOTÉ	2024			2025
		Etat des indemnités payées en 2024			Crédit global annuel Proposé
FILIERES ADMINISTRATIVE et CULTURELLE					
RIFSEEP pour la filière administrative et technique (à été adopté en janvier 2021)	13 500,00€	CIA	1 500,00 €	12 456,00 €	14 200,00€
		IFSE	10 956,00 €		
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) (filière culturelle)	13 000,00€	IFTS culturelle (Sandrine Belgrine Rever)	12 203,30 €	12 203,30 €	12 600,00€
Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)	1 500,00€	ISOE	0,00 €	0,00 €	1 000,00€
Indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement	6 200,00€	heures sup enseignement	2 319,56 €	2 319,56 €	6 400,00€
	34 200,00€	total versé 2024		26 978,86 €	34 200,00€

Enveloppe globale du régime indemnitaire adoptée à l'unanimité

11) Prolongation du contrat cadre d'action sociale PASS Territorial (PLURELYA)

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever

De par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, les contributions au titre de l'action sociale font partie des dépenses obligatoires pour les collectivités (articles 70 et 71).

Suite à une procédure de mise en concurrence, le CIG de la Grande Couronne a souscrit un contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi, initialement jusqu'au 31 décembre 2024, auprès de Plurélya, association de loi 1901 à but non lucratif, gestionnaire national des œuvres sociales des personnels territoriaux dont le conseil d'administration est paritaire et pluraliste.

Dans un contexte de réforme territoriale, de perte d'attractivité de la fonction publique territoriale et de difficultés dans la fidélisation des agents, il paraît opportun de préciser les nouvelles attentes des employeurs et des agents en matière d'action sociale. Les réflexions nationales en cours, notamment sur l'accompagnement au logement des agents publics, peuvent utilement nourrir cette étude. Ces démarches nécessitent une période de prolongation du contrat actuel afin de rechercher des partenariats adaptés en matière d'action sociale.

Le contrat cadre d'action sociale est un contrat *sui generis*, dont les termes ne s'opposent pas à une telle prolongation. Le Conseil d'Administration du CIG a donc décidé d'approuver la prolongation du Pass Territorial pour une durée de 24 mois (délibération n°2024-40). **L'échéance du Pass Territorial est donc désormais fixée au 31 décembre 2026.**

Pour rappel, la collectivité est actuellement adhérente au PASS Territorial. La collectivité, a opté, au moment de son adhésion au Pass Territorial pour la formule suivante : **Formule n° 3, correspondant à un montant annuel par agent de 199 euros. A cette cotisation annuelle s'ajoute les frais de gestion du CIG fixé à 5 € par agent (seuil plancher 35 €).**

Dans le cadre de la prolongation de l'adhésion de la collectivité au Pass Territorial, il est proposé de souscrire à la formule n°3, correspondant à un montant annuel par agent de 199 €.

A cette cotisation annuelle s'ajoute les frais de gestion du CIG fixé à 5 € par agent (seuil plancher 35 €)

Au 1^{er} janvier 2025, le conservatoire comptera 24 agents, la dépense en faveur de Plurélya pour 2025, pourrait s'élever à 4776 €, si la globalité adhère.

A ajouter, les frais à régler au CIG pour la tenue de ce contrat cadre : 5€/agent/an, soit 120 € pour 24 agents.

Prolongation du contrat adoptée à l'unanimité

12) Validation de services CNRACL non utilisés

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever

La directrice présente ce dispositif qui permet le rachat des services de non titulaire (agents contractuels) accomplis avant la titularisation.

Ainsi, l'ensemble des services effectués pour le compte de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics hospitaliers ou de leurs établissements publics, en qualité de fonctionnaire et d'agent non titulaire peut être regroupé en un seul régime de retraite. **Plus concrètement la CNRACL reprend l'IRCANTEC des agents et ainsi verse une retraite unique.**

Seuls les fonctionnaires titularisés au plus tard le 1er janvier 2013 peuvent demander une validation de services ou d'années d'études.

Il y a eu obligation de constituer les demandes, dans les 2 ans après la titularisation de l'agent. Ensuite libre choix à l'agent d'accepter ou pas la reprise des services faits. A noter que de nombreuses demandes faites dans les délais sont toujours en cours d'élaboration.

Depuis 2007 le conservatoire a réglé **92 007,15 € de contributions (98 389,17 € en comptant celle reçue cet été)**.

Cette dépense est provisionnée dans le budget annuel – l'article correspondant tient compte de cette potentielle dépense.

Le problème est que ce ne sont pas des dépenses sûres, ni prévisibles exactement pour 2 raisons :

- Le Conservatoire a reçu des devis/estimations de la CNRACL. A sa connaissance il y a **39 221,08 €** de contributions en attente... mais les agents peuvent accepter ou refuser la reprise de leurs services faits.

Ces sommes peuvent donc nous être réclamées dans la totalité, partiellement ou pas du tout.

- Des demandes ont été formulées par d'autres agents (dans les délais légaux-avant janvier 2015) mais les dossiers sont en cours d'élaboration (difficulté à avoir les retours de tous les employeurs, à inventorier tous les contrats effectués...)

Mme Carpentier précise que dans la fonction publique lorsque l'on rachète ses années de services faits avant la titularisation, une participation est demandée, c'est pour cette raison que certains ne font pas la démarche.

Il n'y a pas de remarque ou observation de l'assemblée sur le sujet.

DIVERS

13) Nouveau Tarif location « instrument rare »

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever (annexe 3 : Tarification prêt instrument)

La directrice rappelle qu'à la suite de l'ouverture de la classe de basson, s'est posé la question de la location de l'instrument.

La location étant trop onéreuse pour la famille (en moyenne 85 €/mois), une convention entre le Conservatoire du Vexin et le Conservatoire de Gargenville est mise en place pour la mise à disposition d'un basson.

La location devrait être facturée 50 €/mois à la famille. Pour se faire un tarif « instrument rare » doit être voté afin d'être ajouté à notre grille des tarifs.

Nouveau tarif adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Sandrine Belgrine Rever souhaite échanger avec les délégués présents, avoir leurs remarques, leurs ressentis sur le conservatoire.

Mme Barach, déléguée de Montgeroult, explique que dans sa commune des enfants seraient intéressés par les cours du conservatoire mais la distance et les horaires sont problématiques. Elle demande si un co-voiturage pourrait être mis en place ou si les professeurs ne pourraient pas se déplacer au cœur des communes ?

La directrice rappelle que dans le passé le co-voiturage a été mis en place mais a très vite été arrêté car il ne fonctionnait pas. De plus, la directrice a pu observer, des structures non labélisées (écoles de musique) qui se rendaient dans les villages, un phénomène de consommation de cours qui s'essouffait très rapidement dans le temps.

Elle ajoute que la vie artistique c'est : côtoyer des artistes, assister à des concerts (...). C'est pourquoi la dimension artistique ne peut se retrouver que dans un établissement. Le conservatoire a besoin d'un lieu de diffusion qui serait également un pôle ressources accueillant des résidences artistiques, une programmation et ainsi pouvoir rayonner sur tout le territoire.

M. Ginoux, délégué de Théméricourt revient sur le « prêt d'instrument » et souhaite savoir si le facteur de basson de Boissy l'Aillierie a été sollicité. La directrice lui répond que le facteur est beaucoup plus onéreux que la solution de prêt trouvée.

14) Restitution des questionnaires de satisfaction transmis en mai 2024

Rapporteur : Sandrine Belgrine Rever

La directrice énonce le bilan des questionnaires de satisfactions qui ont été envoyés aux familles et aux communes adhérentes, le 26 mai 2024, concernant l'année scolaire 2023/2024.

Retours Au 1^{er} juillet 2024 :

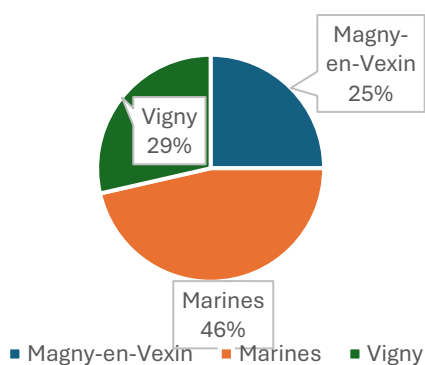
➤ **Communes adhérentes : 14 retours sur 43 (32 % de retours)**

Les communes ayant répondues sont les suivantes : Aavernes, Bréançon, Brignancourt, Commeny, Frémécourt, Genainville, Grisy-les-Plâtres, Le Bellay, Longuesse, Marines, Omerville, Santeuil, Seraincourt.

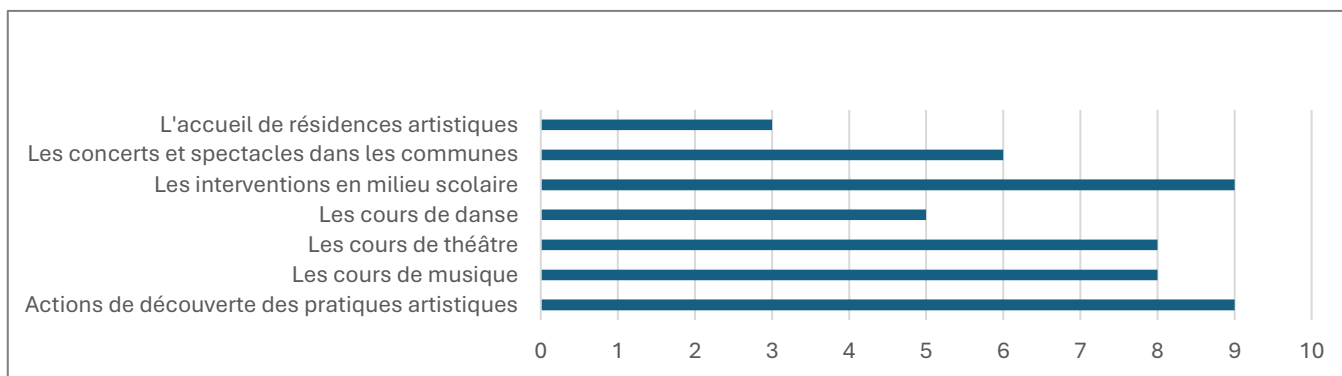
➤ **Familles : 106 retours sur 410 (26 % de retours)**

Bilan des réponses des Communes Adhèrentes :

➤ **Antenne la plus proche**

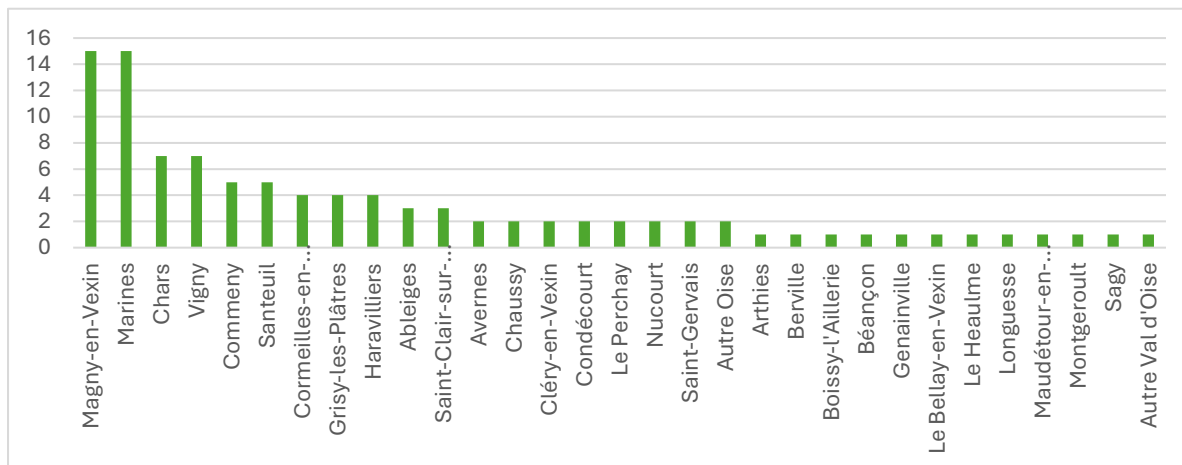


➤ **Activités à développer**



Bilan des réponses des Familles/Elèves :

- Communes de résidence des élèves 2023/2024 (qui ont répondu au questionnaire).



- Qui sont les élèves ?

➔ 25 % d'adultes vs 75 % d'enfants.

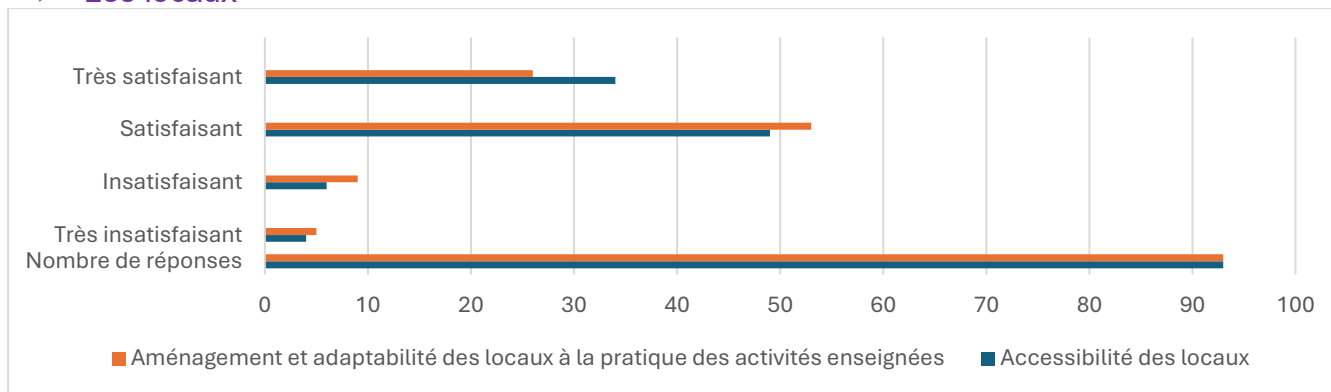
- Spécialités

- ➔ Musique : 61%
- ➔ Théâtre : 20%
- ➔ Danse : 19%

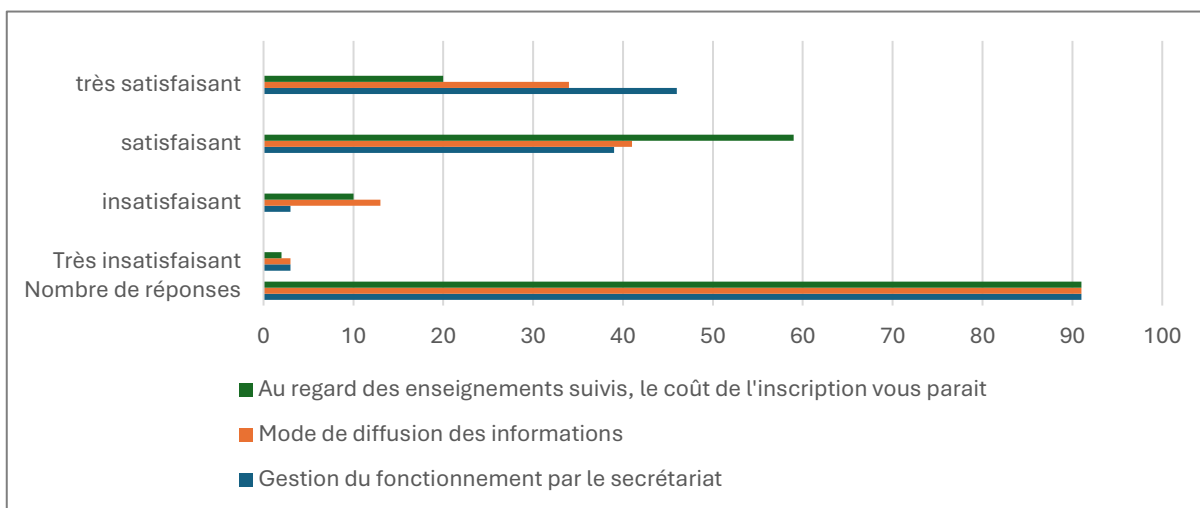
- Antennes

- ➔ Marines : 54%
- ➔ Magny-en-Vexin : 28%
- ➔ Vigny : 18%

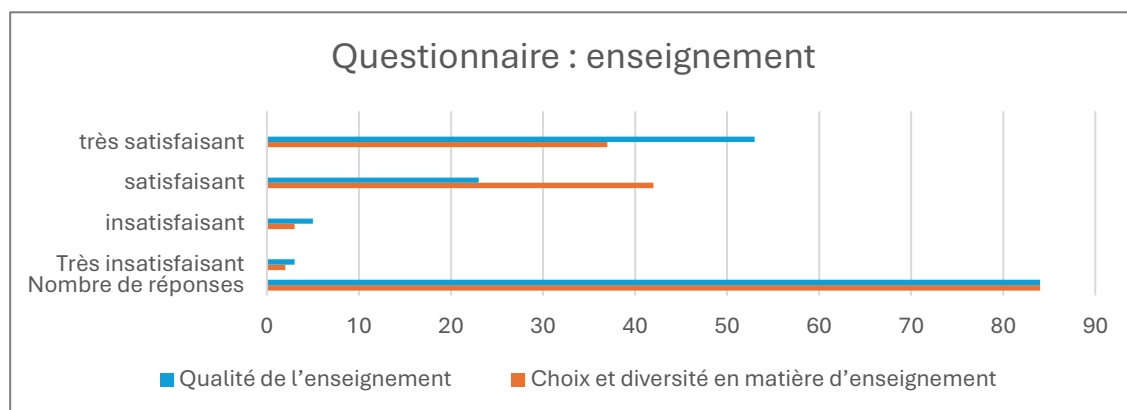
- Les locaux



➤ Le fonctionnement

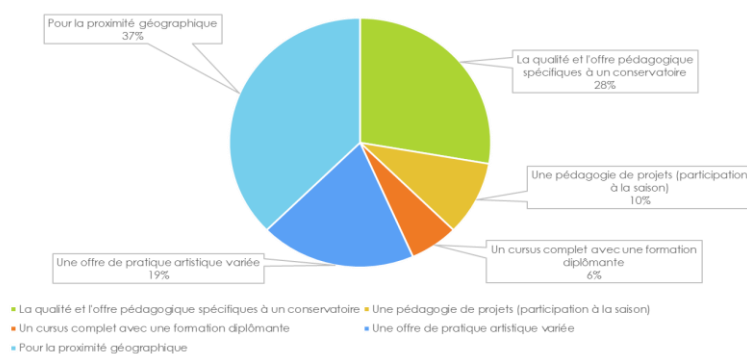


➤ L'enseignement

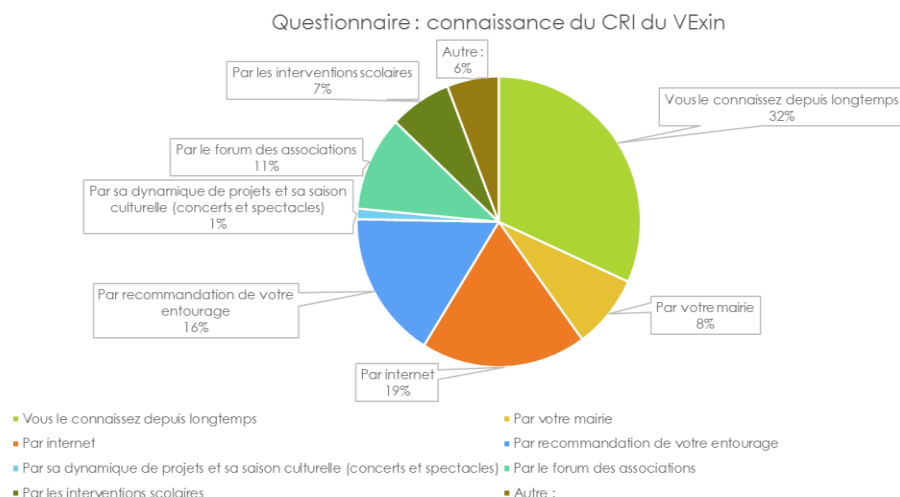


➤ Pourquoi avoir choisi le CRI du Vexin ?

questionnaire : le choix du conservatoire



➤ Comment avez-vous connu le CRI DU Vexin ?



➤ Recommanderiez-vous le CRI du Vexin ?

- ➔ **Oui : 89%**
- ➔ **Non : 3%**
- ➔ **Ne se prononce pas : 8%**

➤ Remarques en cas d'insatisfaction :

- ➔ Améliorer la transmission des informations par l'équipe pédagogique sur l'organisation et les évènements.
- ➔ Devoir changer d'antenne pour certains cours
- ➔ Locaux trop petits pour les cours d'ensembles, chorales et orchestres
- ➔ Locaux non adaptés pour le théâtre
- ➔ Pas de salle pour attendre et faire les devoirs
- ➔ Difficultés pour se garer
- ➔ Tarifs trop élevés pour les extérieurs

La directrice explique que les remarques sont évidemment prises en compte et feront l'objet de réflexions et d'actions dans le but d'évoluer positivement.

Sans remarque et observation, la séance est levée à 20h50.

La Présidente,

Catherine Carpentier



La secrétaire de séance,

Marie-Flore Pairé

